



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort-de-France, le 26 juillet 2022

Communiqué de presse

Levée des restrictions des usages de l'eau

Depuis le 26 avril 2022 la Martinique se trouvait en période d'alerte sécheresse.

Considérant l'amélioration générale de la situation hydrographique sur l'ensemble des cours d'eau de la Martinique et le retour à des conditions satisfaisantes d'approvisionnement ou d'écoulement des eaux, les mesures de limitation des usages de l'eau qui étaient en vigueur ont été levées.

L'arrêté préfectoral R02-2022-0725-00001 du 25 juillet 2022 abroge ainsi le dernier arrêté limitant les usages de l'eau en vigueur. Il est consultable sur le site suivant :

<https://www.martinique.gouv.fr/Publications/Recueils-des-actes-administratifs-publies/RAAP-2022/RAAP>

Les usagers sont remerciés pour leur civisme et leur implication, garantissant une gestion la plus juste de la ressource en eau face à la sécheresse qui a touché la Martinique. Dans le contexte du changement climatique, la gestion économe de l'eau reste une priorité pour préserver la ressource tout au long de l'année.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

Contact presse : Tel : 0596.39.39.20 / communication@martinique.pref.gouv.fr